



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS 31

Fédération des Chasseurs 31
Assemblée Générale 2025

01 Rapports financiers

02 Fixation des cotisations fédérales
campagne 2025/2026

03 Propositions dates ouverture et clôture
de la chasse saison 2025/2026

Compte de résultat

Exercice du 01/07/2023
au 30/06/2024

Dépenses

Réalisation au 30.06.2024

60 - Achats		358 008,16 €
601 - Indemnisations dégâts grand gibier		168 819,96 €
6CB - Variation stock		- 6 155,71 €
604 - Dépenses projets et prestations		84 142,97 €
606 - Eau, électricité, carburant, fournitures, carnets de battue, bracelets, plan de chasse		86 580,70 €
607 - Pièges, miradors, sacs venaison, clôtures, panneaux de signalisation		24 620,24 €
61 - Services Extérieurs		114 919,06 €
611 - Routage validations permis de chasser		14 475,59 €
613 - Location matériel		1 865,26 €
615 - Entretiens locaux et véhicules, contrats de maintenance		47 280,94 €
616 - Assurances locaux , véhicules, juridique, indemnités de fin de carrière		20 109,69 €
618 - Formations permis de chasser, frais divers		31 187,58 €
62 - Autres Services Extérieurs		141 339,27 €
622 - Honoraires Avocats, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes, Notaire, estimateurs, travaux sociaux		40 092,54 €
623 - Annonces presse, expositions, copies, revue fédérale, courriel, SMS		19 879,15 €
625 - Frais Assemblée Générale, conseil d'administration, réunions, missions		48 793,62 €
626 - Téléphonie, affr anchissements, internet		15 994,35 €
627 - Services et frais bancaires		10 404,91€
628 - Cotisations FNC, FRCO, autres		6 174,70 €
63 - Impôts et Taxes		97 273,46 €
631 - Taxes salaires charges fiscales		47 189,21 €
633 - Taxes formations		7 328,25 €
635 - Taxes foncières, habitation		42 756,00 €
64 - Frais de personnel		1 003 728,98 €
641 - Salaires, indemnité missions et ruptures		709 939,94 €
645 - Charges sociales		281 933,52 €
647 - Tickets restaurants, œuvres sociales, médecine du travail		11 855,52 €
65 - Autres charges Gestion Courante		139 299,59 €
657 - Subventions ACCA, GIC, concours, jachères, divers organismes, PDC		84 206,82€
658 - Contribution Eco Contribution		55 092,77 €
66 - Charges financières- Intérêts Emprunts		20 094,07€
67 - Charges Exceptionnelles		30,00 €
68 - Amortissements		296 121,90 €
69 - Impôts sur les Bénéfices		8 142,00 €

TOTAL des dépenses

2 178 956,49 €



Recettes

Réalisation au 30.06.2024

		263 973,61 €
70 · Ventes		263 973,61 €
706 - Frais dossiers GU, Mutualisation FDC, Frais de formation		202 500,80 €
707 - Pièges, panneaux de signalisation, équipements, miradors, documentations		34 890,10 €
708 - Locations, sponsoring, remboursement frais, repas Assemblée Générale		26 582,71 €
74 - Subvention d'Exploitation		538 196,69 €
74 - Subventions FNC, projets Régionaux, convention OFB, Etat		538 196,69 €
75 - Autres Produits Gestion Courante		1 523 302,37 €
755 - Subvention Eco-contribution		87 619,29 €
756 - Timbre Fédéral, contribution et cotisation territoriale, contribution		1 435 674,08 €
758 - Autres produits de gestion courante		9,00 €
76 - Produits financiers		54 764,67 €
77 - Produits exceptionnels		36 477,14 €
78 - Reprise provision		251 275,52€
79 - Transfert de charges		8 212,91€

TOTAL des recettes

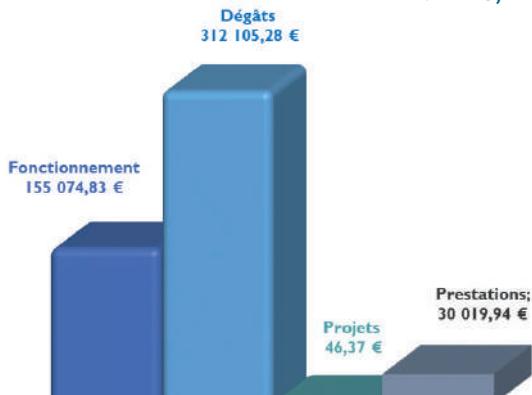
2 676 202,91 €

RÉSULTAT DE LA SECTION

497 246,42 €

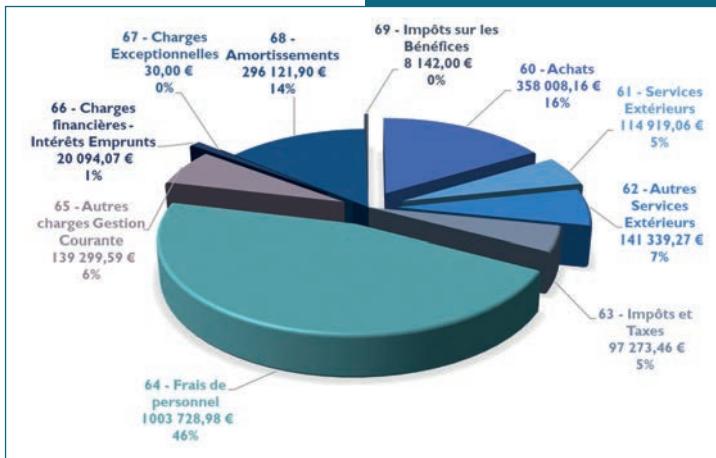


Répartition du résultat positif de
497 246,42 €

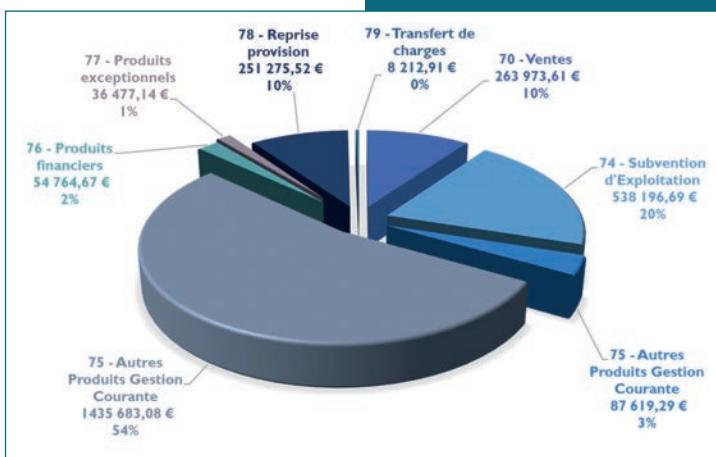


Compte de résultat 2023-2024

Dépenses



Recettes



Information sur les documents comptables



Le bilan :

Le bilan est un document comptable, édité tous les ans, qui synthétise ce que l'entreprise possède.

C'est une "photographie" à un instant donné, du patrimoine de l'entreprise.

Il permet d'avoir une vision globale des comptes.

Le bilan de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne de l'exercice 2023/2024 vous est présenté dans les pages ci-après.

L'actif :

On y trouve ce que l'entreprise possède, comme les immobilisations corporelles, les immeubles, les valeurs mobilières de placement, les stocks, etc.

Le passif :

Il regroupe les ressources de l'entreprise, comme le capital social (fonds associatif), les réserves, les emprunts et dettes, les provisions... ainsi que le résultat comptable de l'année.



Bilan

Exercice au 30/06/2024



6

L'actif :

Libellé

Exercice 2023/2024

Immobilisations nettes	3 589 487,00 €
Stock et en cours	67 569,00 €
Créances	386 257,00 €
Valeurs mobilières de placement	3 079 079,00 €
Disponibilités	184 721,00 €
Charges constatées d'avance	74 126,00 €
TOTAL Actif	7 381 240,00 €

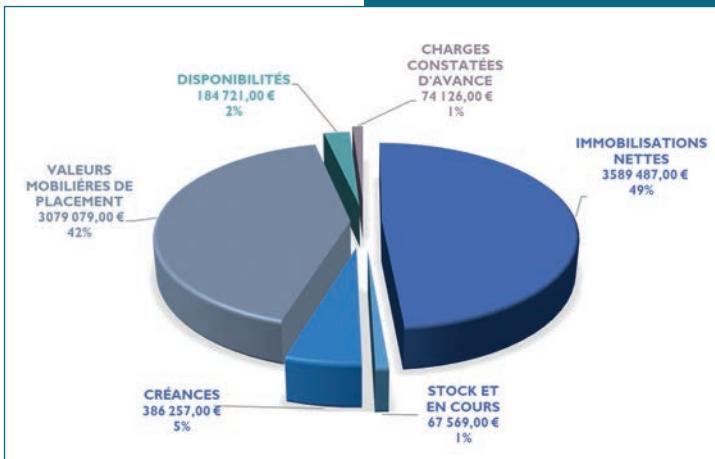
Le passif :

Libellé

Exercice 2023/2024

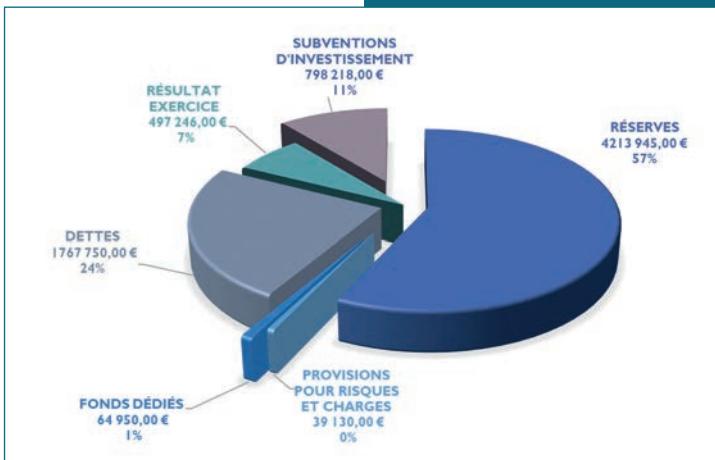
Réserves	4 213 945,00 €
Provisions pour risques et charges	39 130,00 €
Fonds dédiés	64 950,00 €
Dettes	1 767 750,00 €
Résultat exercice	497 246,00 €
Subventions d'investissement	798 218,00 €
TOTAL Passif	7 381 240,00 €

Bilan Actif



7

Bilan Passif





Budget prévisionnel

du 01/07/2025 au 30/06/2026



Les dépenses :

Budget 2025/2026

60 - Achats	489 754,00 €
61 - Services Extérieurs	115 396,00 €
62 - Autres Services Extérieurs	188 400,00 €
63 - Impôts et Taxes	104 950,00 €
64 - Frais de personnel	1100 600,00 €
65 - Autres charges Gestion Courante	96 450,00 €
66 - Charges financières- Intérêts Emprunts	20 000,00 €
67 - Charges Exceptionnelles	- €
68 - Amortissements	230 000,00 €
69 - Impôts sur les Bénéfices	9 000,00 €

TOTAL Dépenses

2 354 550,00 €

Les recettes :

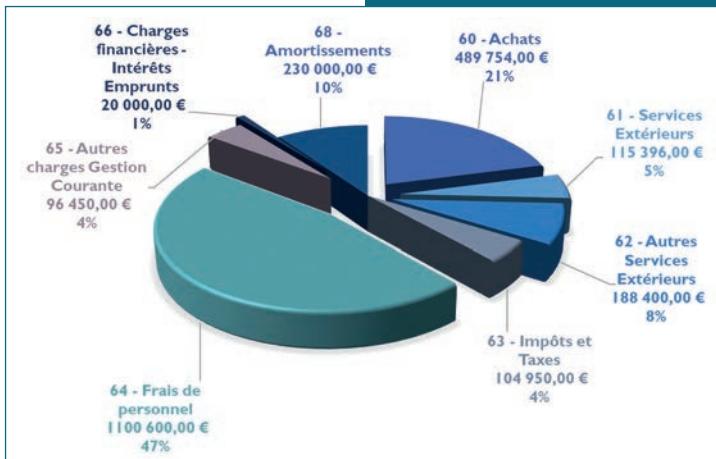
Budget 2025/2026

70 · Ventes	269 150,00 €
74 - Subvention d'Exploitation	523 410,00 €
75 - Subventions éco-contribution - Projets prestations	51 230,00 €
75 - Autres Produits Gestion Courante	1 417 060,00 €
76 - Produits financiers	39 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	53 000,00 €
78 - Reprise provision	- €
79 - Transfert de charges	1 200,00 €

TOTAL Recettes

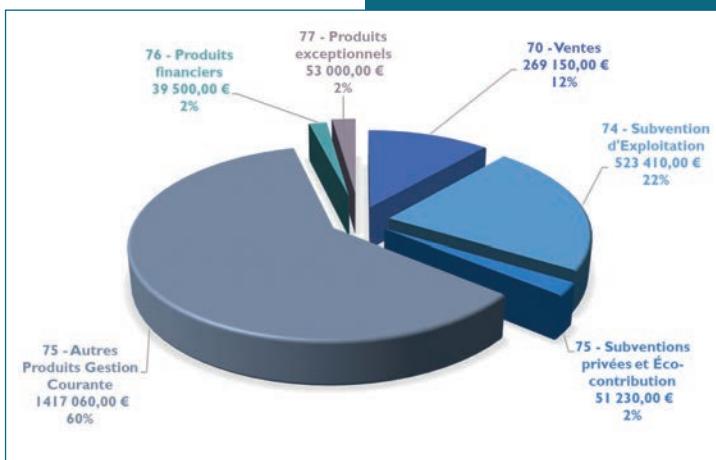
2 354 550,00 €

Dépenses



9

Recettes



Les cotisations de la prochaine saison

L'adhésion chasseur

Cette cotisation est un composant du prix de la validation du permis de chasser, payée annuellement par chaque chasseur.

10

La contribution territoriale

Cette cotisation a été instituée lors de la réforme de la chasse en 2019, dans notre Fédération elle est forfaitaire. C'est une règle associative.

L'adhésion fédérale

Toute structure associative telle qu'Acca, AicaF, Société de chasse, doit adhérer à la Fédération pour bénéficier de ses services.

Les contributions Plan de chasse

Le prix des bracelets par catégorie de grand gibier est fixé et voté chaque année lors de l'AG de la FDC. Il fait partie intégrante du budget.

Les frais de dossier et de délivrance immédiate de la validation

Ces frais sont destinés à financer une partie des dépenses liées au traitement des validations.

Les frais de formation

Ils sont déterminés en fonction des formations dispensées par la FDC31 ainsi que du statut des participants : nouveaux chasseurs, adhérents ou non-adhérents de la FDC31...

Les cotisations proposées au vote

Les cotisations soumises
à approbation



Cotisations chasseurs et territoires

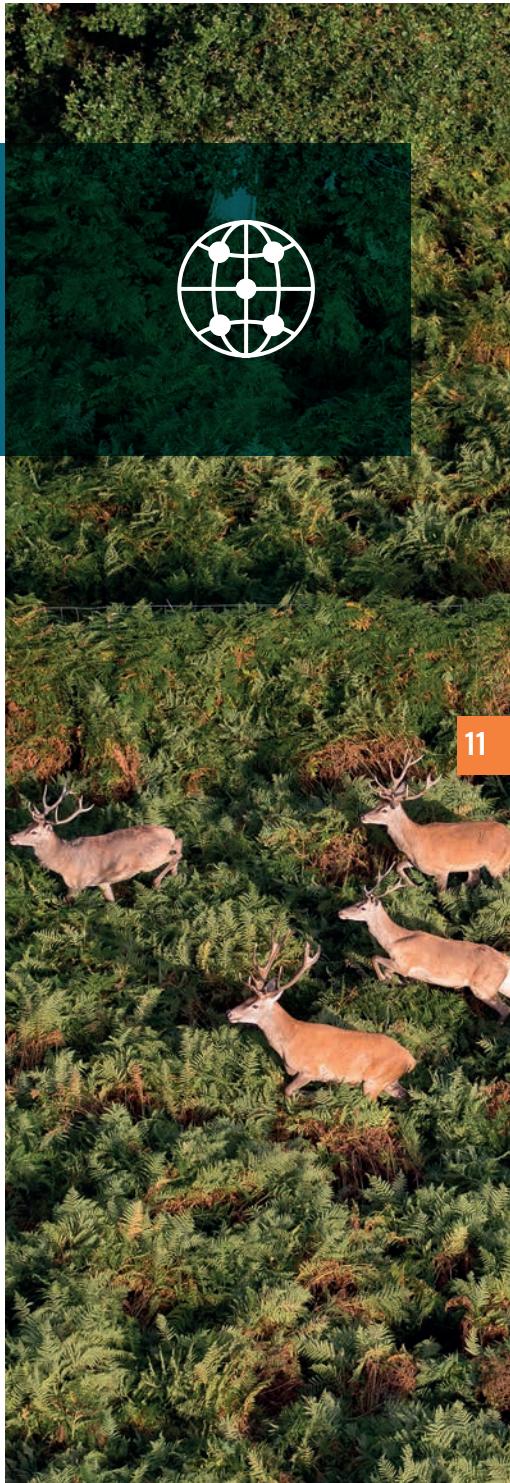
Adhésion chasseur : **99 €**
Adhésion territoriale : **110 €**
Contribution territoriale : **10 €**

Contribution Plan de chasse

Chevreuil : **19 €**
Biche : **62 €**
Cerf indifférencié : **62 €**

Autres cotisations

Frais délivrance immédiate validation : **10€**
Frais de formation permis de chasser : **30€**
Frais de formation non-adhérent : **50 €**



Propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2025-2026

Petit gibier sédentaire

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Perdrix Rouge Perdrix Grise (plaine)	14.09.2025	16.11.2025	
Faisan	14.09.2025	18.01.2026	
Lièvre	14.09.2025	28.02.2026	Tir du lièvre autorisé uniquement du 5 octobre au 21 décembre 2025 inclus. Plan de gestion lièvre : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique.
Lapin de Garenne	14.09.2025	31.01.2026	Plan de gestion lapin : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique.
Renard	01.06.2025	13.09.2025	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard. A partir du 1 ^{er} juin le tir de renard est possible lors d'une battue au sanglier.
	14.09.2025	28.02.2026	La chasse en temps de neige du renard est autorisée.
Blaireau - Belette - Fouine Hermine - Martre Vison d'Amérique - Putois	14.09.2025	28.02.2026	
Corbeau Freux Corneille Noire - Etourneau Geai - Pie Bavarde	14.09.2025	28.02.2026	
Ragondin Rat Musqué	14.09.2025	28.02.2026	La chasse en temps de neige est autorisée.





Grand Gibier

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Sanglier	Plan de gestion départemental : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique Tir à balles ou à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée. L'agrainage du sanglier est interdit toute l'année sauf dérogation administrative.		
	01.06.2025	14.08.2025	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale.
	15.08.2025	31.03.2026	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
	01.04.2026	31.05.2026	Chasse à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale.
Cerf - Biche	Plan de chasse légal. Tir à balles ou à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée.		
	01.06.2025	13.09.2025	Chasse à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale (attente modification ministérielle).
	14.09.2025	28.02.2026	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
Chevreuil	Plan de chasse légal. Tir à balles, à l'arc ou à plombs n°1, 2, 3. Chasse en temps de neige autorisée.		
	01.06.2025	13.09.2025	Chasse à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale.
	14.09.2025	28.02.2026	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
Daim	14.09.2025	28.02.2026	Plan de chasse légal attribué uniquement dans les enclos. Tir à balles ou tir à l'arc.
Isard	14.09.2025	28.02.2026	Plan de chasse légal. Présentation obligatoire des isards prélevés au correspondant local habilité par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne. Chasse autorisée en temps de neige. Tir à balles ou à l'arc. Traque et battue interdites.
La chasse en battue du grand gibier (cerf, chevreuil et sanglier) et du renard est soumise au respect de l'annexe 1 du SDGC.			



2025-2026

Gibier de Montagne

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chasse autorisée uniquement les MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE			
GALLIFORMES DE MONTAGNE (Perdrix Grise, Grand Tétras, Lagopède)			Carnet de Prélèvement obligatoire. Un prélevement pourra être autorisé par Arrêté Préfectoral spécifique en fonction de l'état des populations et du succès de leur reproduction (Publication de l'Observatoire des Galliformes de Montagne).
Perdrix grise de montagne	28.09.2025	02.11.2025	Les lâchers de perdrix grises d'élevage sont interdits dans le pays cynégétique des Pyrénées centrales défini dans le Schéma départemental de gestion cynégétique. Voir les dispositions de l'arrêté préfectoral d'attribution.
Lagopède	21.09.2025	19.10.2025	Voir les dispositions de l'arrêté préfectoral d'attribution.
Grand Tétras			L'arrêté ministériel du 1 ^{er} septembre 2022 suspend la chasse pour une durée de 5 ans.

14

Oiseaux de passage

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Caille des Blés	30.08.2025	20.02.2026	Quota annuel de 45 oiseaux et de 5 oiseaux par jour et par chasseur.
Tourterelle des Bois			Attente de l'Arrêté Ministériel.
Tourterelle Turque	14.09.2025	20.02.2026	
Bécasse des Bois	14.09.2025	20.02.2026	Quota annuel 30 oiseaux, 6 par semaine, 3 par jour.
Pigeon Biset	14.09.2025	10.02.2026	
Pigeon Colombe	14.09.2025	10.02.2026	
Pigeon Ramier (Palombe)	14.09.2025	20.02.2026	Pigeon Ramier : PGC « Palombe » en vigueur. Du 11 février au 20 février chasse autorisée au posé, dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
Grives et Merles	14.09.2025	10.02.2026	
Alouette des champs	14.09.2025	31.01.2026	



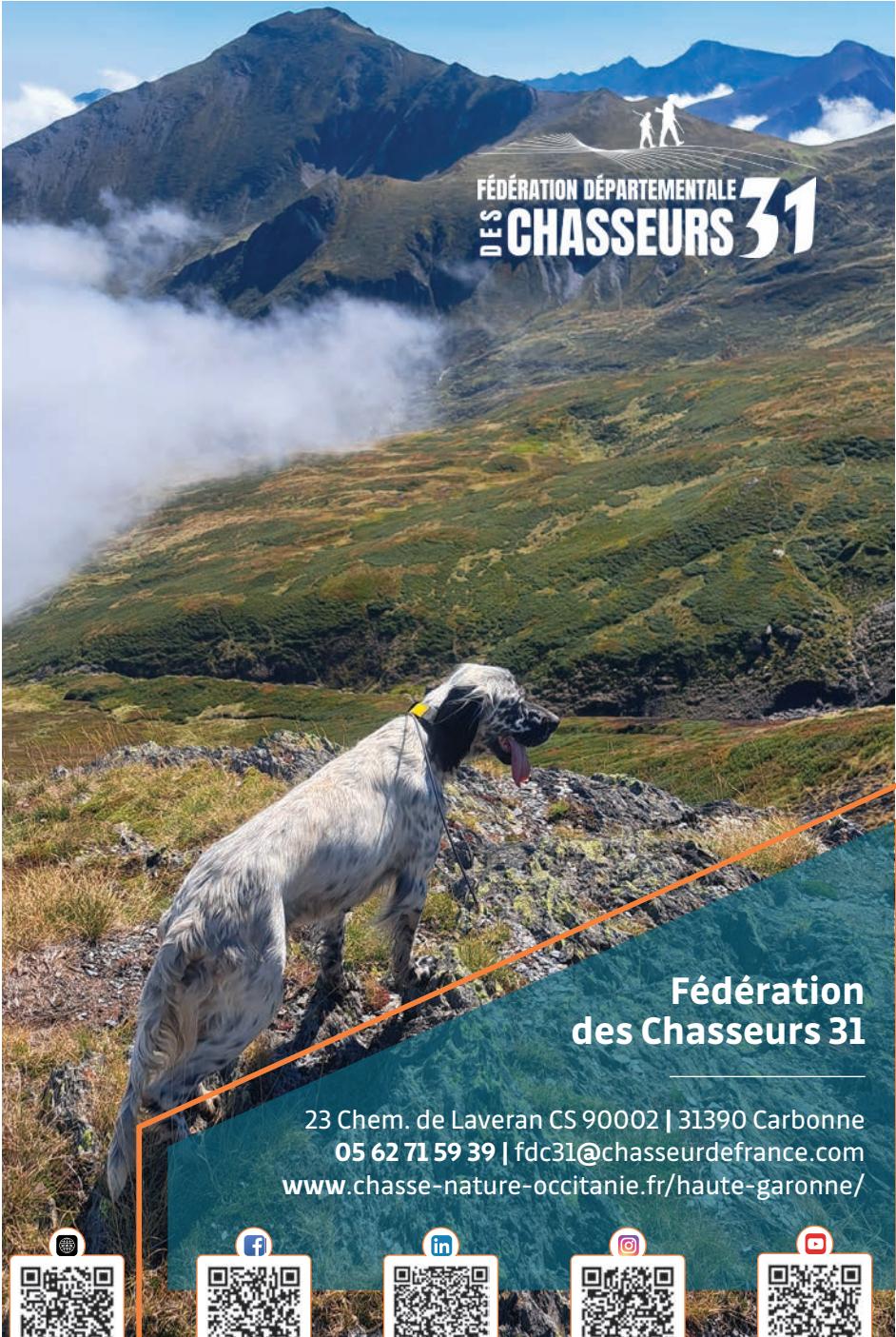
Chasse à Courre

Date d'ouverture	Date de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2025	31.03.2026	Equipages titulaires d'une attestation de meute de vènerie en cours de validité.

Vènerie Sous Terre

Date d'ouverture	Date de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2025	15.01.2026	Equipages titulaires d'une attestation de meute de vènerie en cours de validité.





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS 31

**Fédération
des Chasseurs 31**

23 Chem. de Laveran CS 90002 | 31390 Carbonne
05 62 71 59 39 | fdc31@chasseurdefrance.com
www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/

